



Corporation du
centre Jean-Claude-Malépart

ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR

RÔLE

Relevant du coordonnateur et du responsable de groupe, l'animateur est le maître d'œuvre des activités destinées à la clientèle du camp de jour.

RESPONSABILITÉS

L'animateur est le principal responsable de la qualité de vie des enfants. Toujours dans le cadre d'un travail d'équipe avec les autres animateurs de son groupe, il doit faire preuve tout autant de créativité afin de préparer et animer des activités de qualité tout en assurant le bien-être et la sécurité des jeunes dont il est responsable.

TÂCHES

- Planifier et organiser des activités attrayantes pour la clientèle
- Suivre l'orientation générale du camp, contribuer à l'atteinte, des objectifs respectés, le code de vie ainsi que le cadre de référence des camps de jour municipaux.
- Animer des groupes de jeunes.
- Encourager les habitudes et attitudes positives chez les jeunes.
- Valoriser les jeunes.
- Maintenir la discipline et assurer un roulement sécuritaire des activités.
- Intervenir adéquatement auprès des jeunes et des parents.
- Vérifier la bonne utilisation du matériel.
- Aviser son supérieur de tout incident ou accident.
- Participer aux réunions d'équipe.
- Compléter les rapports quotidiens et formulaires demandés.
- Accomplir toute tâche demandée par son coordonnateur.
- Les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction.

- Les activités mentionnées sont à titre indicatif.

EXIGENCES

- De tenir un diplôme de quatrième secondaire.
- Détenir la formation DAFA ou s'engager à l'obtenir.
- Être détenteur d'un certificat valide de premiers soins et de réanimation cardiaque d'un organisme reconnu par la Ville de Montréal.
- Faire preuve des qualités humaines suivantes : dynamisme, sens des responsabilités, esprit d'équipe, patience et souplesse.
- Être âgé d'au moins 16 ans avant la première journée de camp avec la clientèle.
- S'engager à suivre la formation maison et toutes autres formations jugées pertinentes par le coordonnateur du camp de jour.

DURÉE DE L'EMPLOI

- Temps plein ou temps partiel, 15 à 40h/semaine. 8 semaines.

SALAIRE

- Selon l'échelle salariale en vigueur.

Vous devez envoyer votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse courriel suivante : info@ccjcm.ca